

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS

**ARCU - COMMERCE – GESTION-ADMINISTRATION –
LOGISTIQUE – VENTE**

Session 2015

EPREUVE ORALE DE CONTROLE

Sous-épreuve : E1 – Economie-droit

Temps de préparation : 15 minutes

Durée d'interrogation : 15 minutes

Corrigé Sujet n°2

Éléments de correction :

1. Quels sont les faits reprochés à Orange Caraïbes et France Telecom ?

Concurrence déloyale, avoir freiné abusivement le développement de la concurrence.

2. Qui sont les concurrents d'Oranges Caraïbes ?

Bouygues Télécom racheté depuis par Digicel et Outremer Telecom représenté par Only.

3. Orange Caraïbes est-elle condamnée ? Quelle est la sanction infligée à Orange Caraïbes ?

OUI, A payer 59,5 millions euros d'amendes.

4. Que signifie « abus de position dominante » ?

Un « abus de position dominante » c'est abuser de la place de leader sur son marché dans le but d'empêcher ou de restreindre le jeu de la concurrence.

5. Quel organisme a constaté qu'Orange Caraïbe France Telecom était en « abus de position dominante » ?

L'autorité de la concurrence